

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Décision n°2025-130 Comité des parties prenantes du GART (Groupement des Autorités Responsables de Transport) - Mandat spécial et frais de déplacement de Monsieur Florian MAITRE

1 DOCUMENT - Publié le 19 mai 2025

DÉCISION
N° 2025-130
Délibérée le 13 mai 2025
Publiée à l'issu de la 13 mai 2025
Validé le 15 mai 2025

ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Comité des parties prenantes du GART
(Groupement des Autorités Responsables de Transport)
Mandat spécial et frais de déplacement du Monsieur Florian MAITRE

Le Président de Grand Lac

- ✓ Vu le comité protocolaire collectif (article L. 162-1-1).
- ✓ Vu les délibérations en date du 28 juillet 2023, du 29 mars 2024, du 28 juillet 2024, du 21 mars 2025 et du 10 janvier 2026, portant sur la nomination pour trois ans de la déléguée du mandat spécial au sein de la prise en charge des frais de déplacement et de déjeuner.

Considérant l'avis favorable du Monsieur Florian MAITRE, vice-président Grand Lac aux débats du comité protocolaire et au projet de mandat, et prisant, et rappelant Grand Lac lors de ce comité des parties prenantes du GART qu'il a été élu à la majorité, le jeudi 10 mai 2025 à Paris.

**DÉCISIO :
ARTICLE 1 : MANDAT SPÉCIAL**

On délivre un mandat spécial à Monsieur Florian MAITRE pour un délai au concordé des parties prenantes du GART, qui lui sera octroyé jusqu'en 2026 à Paris.

La prise en charge par Grand Lac des frais de déplacement et des repas lors de ses déplacements officielle

- ✓ Pour les déplacements (train, TGV, avion ou en voiture), sur présentation d'un état de frais et d'un rapport détaillé à son Grand Lac.
- ✓ Pour les frais d'hébergement et autres frais de déplacement (passeport, billet de transport en commun, billet d'entrée, ticket de métro, etc.) sur la remise d'un état de frais et d'un rapport détaillé par Grand Lac et remis, au moins, tous les deux mois, dans le bonheur dans les collectivités locales.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente décision sera :

- ✓ Mise au portefeuille de la GART,
- ✓ M. le Président,
- ✓ M. Florian MAITRE.



DEC_2025-130.PDF

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/decisions-du-president/decisions-2026/decision-n2025-130-comite-des-parties-prenantes-du-gart-groupement-des-autorites-responsables-de-transport-mandat-special-et-frais-de-deplacement-de-monsieur-florian-maitre-40228/>



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLO
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.